

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
sur la reconnaissance de trois centres de ressources en
éducation aux médias dévolus à l'enseignement**

Extrait

A.Gt. 05-09-2025

M.B. 25-09-2025

Par arrêté daté du 05 septembre 2025, le Gouvernement de la Communauté française a décidé ce qui suit :

Sont désignés comme centres de ressources en éducation aux médias dévolus à l'enseignement pour une période de cinq ans débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2029 :

- l'ASBL « Média Animation » dont le siège social est situé au 100, Avenue Emmanuel Mounier à 1200 Bruxelles et le numéro d'entreprise BCE 412.506.950 ;

- l'ASBL « Capmedia » dont le siège social est établi Rue Fusch 5, 4000 Liège et le numéro d'entreprise BE 0458.321.337 ;

- le département « Centre d'autoformation des enseignants » de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), Organisme public autonome dont le siège social est situé au Boulevard du Jardin botanique, 20 à 1000 Bruxelles et le numéro d'entreprise BE 0725.928.796.

Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2025.

La Ministre des Médias est chargée de l'exécution de la présente décision.